

Référentiel de compétences de l'animateur et l'animatrice

A. PROPOSER, organiser et animer des activités de différentes natures, en tenant compte des besoins, des intérêts, des capacités et des rythmes des enfants et des adolescents.

A1.1	Maîtriser un répertoire de jeux diversifié. Connaître des jeux catégorisés : leurs règles, leurs caractéristiques et leur valeur.					
A1.2	Animer des jeux : savoir faire jouer les enfants ou les ados, et jouer avec eux en précisant sa place, son rôle.					
A1.3	Choisir et adapter des jeux en fonction de l'âge des participants, de leur capacité, intérêts, des lieux, du moment.					
A1.4	Retenir et proposer des jeux correspondant aux aptitudes et aux désirs des joueurs pour favoriser l'établissement de relations interpersonnelles ou de groupe et répondre à des besoins.					
A1.5	Organiser et faire jouer en réunissant toutes les conditions propres à assurer la sécurité des participants.					
A1.6	Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateur.					
A2.1	Maîtriser un répertoire de chants et de jeux chantés.					
A2.2	Animer, conduire des chants et des jeux chantés : savoir faire chanter les enfants ou les ados et chanter, jouer avec eux.					
A2.3	Proposer des activités musicales adaptées et de formes variées : <ul style="list-style-type: none"> • chants sous différentes formes. • productions sonores avec ou sans instruments, fournis ou à construire. • danses collectives, danses d'expression se référant aussi bien aux formes traditionnelles que contemporaines. 					
A2.4	Chanter et faire chanter dans des moments et des lieux non nécessairement institués.					
A2.5	Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.					
A3.1	Maîtriser une gamme variée de techniques					

	<p>et de tours de main permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de proposer des activités manuelles adaptées à l'âge des enfants ou des ados, • de répondre à leur demande de fabriquer construire, réaliser. 						
A3.2	<p>Préparer, organiser et animer des activités manuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en référence à des fiches techniques des prototypes ou des modèles, • à partir des désirs de faire ou d'initiatives des participants. 						
A3.3	<p>Etudier, analyser des projets de fabrication ou d'aménagements proposés par les participants et savoir réunir toutes les conditions matérielles pour en faciliter les exécutions.</p>						
A3.4	<p>Connaître les caractéristiques élémentaires des différents matériaux et produits employés dans le cadre des activités manuelles.</p>						
A3.5	<p>Savoir utiliser, entretenir, contrôler le matériel et l'outillage nécessaires pour la pratique d'activités manuelles avec les enfants ou les ados.</p>						
A3.6	<p>Mettre en place des conditions de sécurité propres à l'utilisation des outils, des matériaux et des produits susceptibles de présenter certains dangers.</p>						
A3.7	<p>Aider les enfants ou les ados dans leurs entreprises et notamment les accompagner au terme de leurs projets.</p>						
A3.8	<p>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.</p>						
A4.1	<p>Maîtriser la pratique de certaines activités d'expression en référence à un éventail d'activités.</p>						
A4.2	<p>Proposer des situations, réunir des conditions qui suggèrent ou favorisent la créativité et l'organisation d'activités d'expression.</p>						
A4.3	<p>S'intégrer aux situations de jeux mises en place par des enfants ou des ados.</p>						
A4.4	<p>Aménager des lieux et des espaces favorisant des activités sans animateurs.</p>						
A5.1	<p>Découvrir, prendre en compte les ressources et les contraintes du milieu géographique, naturel et humain.</p>						
A5.2	<p>Utiliser le milieu pour promouvoir des activités qui assurent ou favorisent chez les enfants</p>						

	ou les ados le développement d'une maîtrise de l'environnement proche.						
A5.3	Partir du milieu afin de susciter l'intérêt pour des activités référées aux possibilités offertes par la nature et les hommes.						
A5.4	Respecter et faire respecter le milieu dans toutes ses dimensions.						
A5.5	Respecter les règles de sécurité spécifiques aux activités se déroulant dans un milieu hostile ou dans un milieu domestiqué.						
A5.6	Aménager des lieux et des espaces favorisant les activités sans animateurs.						
A6.1	Maîtriser la pratique de certaines activités physiques qui n'impliquent pas une qualification spécialisée.						
A6.2	Connaître la réglementation relative aux activités physiques.						
A6.3	Savoir s'intégrer à une équipe d'animateurs ou d'intervenants spécialisés et contribuer au bon déroulement de l'activité.						
A6.4	Afin de garantir la sécurité des enfants ou des ados, exercer un jugement critique sur la cohérence et la pertinence des activités menées par une équipe spécialisée.						
A7.1	Pouvoir attester des compétences spécifiques permettant l'émergence et l'animation de toute autre activité.						
A7.2	Coopérer avec des intervenants extérieurs qui assurent avec les enfants ou les ados des prestations spécifiques.						

B. Connaître les enfants et les adolescents.

B8.1	Caractériser de manière élémentaire les principes fondamentaux de développement des enfants et des ados suivant leur sexe et leur âge. Savoir préciser notamment les traits dominants et leurs caractéristiques physiques, psychologiques, affectives et cognitives au cours de leur développement pour les prendre en compte dans ses pratiques d'animation.						
B8.2	Adapter ses pratiques à partir des connaissances acquises pour prendre en compte des spécificités liées à la diversité des origines (géographiques, sociales, culturelles, familiales...)						

	et/ou des conditions de vie (situation sociale, économique, handicap...).					
B8.3	Dans le cadre de la vie quotidienne et des activités, observer, écouter les participants pour reconnaître et découvrir leurs intérêts ou leurs difficultés et répondre ainsi plus facilement à leurs besoins, facteur d'épanouissement de la personne, d'accès à l'autonomie et de socialisation.					

C. Comprendre et participer à l'organisation de la vie collective.

C9.1	Prendre en compte les personnes, le temps, le matériel , les activités ... pour participer à l'organisation et au fonctionnement du centre.					
C9.2	Reconnaître les avantages et les inconvénients des différents modes de structuration et d'organisation des CV et CLSH (équipe, groupement temporaire, grand groupe et petit groupe ...).					
C9.3	Elaborer, faire vivre, analyser, faire évoluer des règles de vie collective.					
C9.4	Avec l'équipe d'encadrement, participer aux réunions de fonctionnement instituées.					
C9.5	Avec les enfants et les ados, trouver les moyens qui leur permettent de s'exprimer et de prendre part aux décisions concernant la vie du collectif et leurs vacances.					

D. Participation à l'organisation et à l'animation de la vie quotidienne.

D10.1	Connaître les différents moments qui rythment la vie quotidienne, les organiser, les gérer, les animer, en fonction des enjeux éducatifs définis dans le projet.					
D10.2	Traiter et gérer toutes les préoccupations de la vie quotidienne.					
D10.3	Participer et associer les enfants et les ados aux tâches quotidiennes d'entretien, de nettoyage et de rangement des locaux et des matériels.					

E. Relations interpersonnelles.

E11.1	Préciser la place et le rôle des membres de l'équipe d'encadrement.					
E11.2	S'adapter au mieux à la collectivité et en faciliter le fonctionnement. Participer d'une manière active à					

	une équipe de travail centrée sur l'animation d'un groupe d'enfants ou d'ados.						
E11.3	Etablir et entretenir des relations avec les parents pour favoriser l'accueil des enfants et leur intégration dans la vie collective.						
E12.1	A partir du statut, du rôle et des fonctions de l'animateur en CV et CLSH, définir son autorité, son pouvoir et les responsabilités qui lui incombent auprès des enfants et des ados, par rapport aux différents niveaux institutionnels.						
E13.1	Participer à l'élaboration, à la conduite et à l'évaluation du projet pédagogique du CV et CLSH.						
E13.2	Dans le cadre du projet pédagogique, avec l'équipe d'animation ou/et avec les enfants et les ados, élaborer des projets d'activités et les évaluer.						

F. Assurer la sécurité physique et morale des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne et les activités.

F14.1	S'informer sur les principales dispositions de la législation, et des réglementations assurant la protection et la sécurité des mineurs en CV et CLSH.						
F14.2	Reconnaître que les mesures légale set réglementaires ne couvrent pas toutes les situations et qu'il convient en conséquence d'anticiper, de prévenir les risques inhérents à la vie quotidienne et aux activités.						
F14.3	Repérer les notions essentielles référées à la responsabilité civile et à la responsabilité pénale du personnel d'encadrement des CV et CLSH .						
F15.1	Avoir le souci de s'informer sur les situations médicales et familiales des enfants et des ados placés sous sa responsabilité. Contribuer à l'intégration des participants porteurs de handicap.						
F15.2	Gérer les situations relatives à la mixité et à la sexualité.						
F15.3	Anticiper les problèmes provoqués par les non respects de la loi, d'un individu, d'un groupe. Se donner les moyens de réagir et de les traiter.						
F15.4	Prévenir les conduites à risque et y faire face.						
F15.5	Appréhender les dangers ou les risques liés aux différents milieux (maritime, montagnard, rural, urbain), et savoir prendre les premières mesures d'urgence en cas d'accident.						

G. GÉRER SES COMPÉTENCES, ÊTRE ACTEUR DE SA FORMATION.

G16.1	Elaborer et appliquer une stratégie de formation personnelle dans le domaine de l'animation volontaire.					
G16.2	Analyser, évaluer ses pratiques et exprimer ses besoins en formation, afin de compléter et de développer ses compétences.					
G16.3	Savoir gérer son temps et son rythme personnel, afin de l'adapter à la réalité du séjour.					
G16.4	Utiliser les procédures, mettre en œuvre les démarches, pour trouver un poste. Utiliser son livret de compétences.					
G16.5	Se renseigner, s'informer, actualiser sa documentation personnelle.					

H. DÉFINIR ET PRÉCISER SES CONNAISSANCES ET SES CONCEPTIONS ÉDUCATIVES, notamment dans le cadre des C.V et C.L.S.H.

H17.1	S'informer sur l'actualité et l'évolution des différentes formes de vacances et de loisirs.					
H17.2	Construire ses propres conceptions éducatives en référence aux grands courants pédagogiques et aux principaux systèmes d'éducation, et à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.					
H18.1	Utiliser la pédagogie du projet pour susciter, concevoir et réaliser des projets d'animation.					
H18.2	Repérer les relations entre différents types de projets.					
H18.3	En référence aux données et aux conditions d'une situation spécifiée : ⇒ savoir énoncer des intentions et des objectifs, ⇒ savoir les concrétiser, ⇒ savoir les évaluer.					

